PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi ordonne d'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux années le trente unième Congrès des Etats-Unis, savoir:

Un représentant pour le premier district congressionel, qui se compose des paroisses de Plaquemines, de St Bernard, du Faubourg Tremé, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Pointe-Coupée, Est Bâton Rouge, Ouest Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionel, qui se compose des paroisses de Ste Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermillion, [illegible], Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'élire, le même jour, [illegible]

[illegible]

Un sénateur pour le district [illegible] Jefferson, St Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St Jean Baptiste, St Jacques et Ascension.

Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Bonbouque.

[illegible]

[illegible]

Deux pour la paroisse d'Est Baton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

[illegible]

AVIS D'ELECTION. [illegible]

[illegible]

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Charles Gayarré,
Secrétaire d'Etat. 4 aout

AU MAGASIN VERT,
Encoignure Chartres et Conti.

[illegible] offrent aux prix [illegible] le nouvel assortiment d'articles de fantaisie et d'étalage qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du Havre et de New-York.

[illegible]

Proclamation.

Bureau du Secrétaire d'Etat.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de cet Etat impose au Secrétaire d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses de l'Etat, où s'imprime un journal, tous les amendemens proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune des deux Chambres et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivans qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant-général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent en un nombre égal une majorité relative des votes donnés pour une des places sus mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été élu.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Baton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION SUPPLEMENTAIRE,
PAR JOSEPH WALKER,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffier de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir: Caldwell, Livingston, et St Bernard, [illegible]

[illegible]

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 20 jour de septembre A. D. 1851, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur:
CHARLES GAYARRE,
4 sept Secrétaire d'Etat

AVIS D'ELECTION.

CONFORMEMENT à un writ d'élection, en date du 4 aout 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivants, savoir:

Un membre du congrès pour le premier district congressionel, composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionel, composé de la seconde municipalité [illegible]

[illegible]

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district, paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district,	do
Six pour le 3me district,	do
Trois pour le 4me district,	do
Trois pour le 5me district,	do
Deux pour le 6me district,	do
Deux pour le 7me district,	do
Deux pour le 8me district,	do
Un pour le 9me district,	do

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix par les votans qualifiés du premier et second district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième district représentatifs.

Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Féberle et et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal: Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade: "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississippi: "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix, et les districts comptés entre les rues Féberle et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS,
10sept—td shérif

EN VENTE A LA
Librairie de Lelièvre,
210, RUE ROYALE,

LE MONDE OCCULTE ou Mystères du Magnétisme dévoilés par le Somnambulisme, précédé d'une introduction sur le Magnétisme par le P. Lacordaire, par Henri Delaage.

Les adeptes du Magnétisme trouveront à la même librairie, les ouvrages suivants:

Bertrand—Le Magnétisme Humain;

Billot—Correspondance sur le Magnétisme Vital;

Charpignon—Essai de Psychologie Physiologique;

Deleuze—Instruction Pratique sur le magnétisme Animal;

De la Sayette—Lettres sur le Magnétisme Animal;

Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.

— Manuel de l'Etudiant Magnétiseur.

Aubin Gauthier—Introduction au Magnétisme;

— — Magnétisme Catholique;

— — Histoire du Somnambulisme;

— — Traité Pratique du Magnétisme Animal;

L'abbé J. B. L. (Loubère)—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savants, la cour de Rome et les théologiens;

— Défense Théologique du Magnétisme Animal;

Lousson de Gomaumont—Somnologie Magnétique.

Mongruel—Prodiges et Merveilles de l'Esprit Humain sous l'influence Magnétique.

Olivier—Traité de Magnétisme Animal.

Puységur—Mémoires pour servir à l'Histoire et à l'Etablissement du Magnétisme Animal;

Ricard—Traité Théorique et Pratique du Magnétisme Animal;

Teste—Manuel pratique du Magnétisme Animal:

— Le Magnétisme Expliqué

— Confessions d'un Magnétiseur.

Dupau—Lettres Physiologiques et Morales sur le Magnétisme Animal.

Azaïs—De la Phrénologie, du Magnétisme et de la Folie;

Brière de Boismont—Des hallucinations ou histoire des apparitions, des visions, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme.

Contre le Magnétisme:

Robert—Recherches sur le Magnétisme Animal;

De Breyne—Pensées d'un Croyant Catholique.

7ja

AGENTS DE STEAMBOATS [illegible] au magasin des soufflets de seconde main, [illegible] ordre, et à vendre à des prix modérés [illegible]

JOSEPH MITCHEL,
36, Poydras

Ventes Judiciaires.

S. D. Bell vs Richard Lontell—No 6368.

EN VERTU d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P. Coudrain, Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade, No 27, lundi 15 septembre 1851, à midi.

Un lot d'effets mobiliers—saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ, JR.,
4 sept—3fen10 Constable.

Oscar de Niescemt vs. Mlle Morgan f. c. l.

VENTE par le Constable de la 4me Cour de Juge de Paix—No 10,704—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Bertus, juge de paix pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le lundi 15 septembre 1851, à midi, à mon magasin de dépôt, rue Royale entre les rues Dumaine et St Philippe:

Une petite pendule, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

FRANCIS MOUNEY,
5sept—3fen10 Constable

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4,513—John B. Groves vs ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 juillet 1851, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le samedi 20 septembre 1851, à dix heures A. M. pour le compte des créanciers de l'insolvable, au bureau de Groves & Son, No 55, rue Carondelet, à l'adjudication de:

Un lot de meubles de bureau, abandonnés par le failli à ses créanciers.

Conditions—Comptant, payable au moment de l'adjudication. JOHN L. LEWIS, Shérif
9sept—9,13,17,20 de la Paroisse d'Orléans

Avis Judiciaires.

Succession de R. L. Place.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présente par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
13 sep—3en10 Député Greffier

Succession de E. G. Barton.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James O. Nixon, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
8 sep—3en10 Député Greffier

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quarante cinq mille piastres ($45,000) dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons crées conformément à l'ordonnance approuvée le 28 décembre 1848, et payables en 1851; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 29 septembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions [illegible]

Les propositions devront porter en suscription, "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle Orléans, 30 juillet 1851.
3quai—2ao J. A. DUREL, Trésorier.

BUREAU DE L'EXECUTIF—Baton-Rouge, 15 aout 1851—10. Attendu qu'il a été à ma connaissance que cette cour [illegible] L. Valeton, décédé, ci-devant encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir: Un bond de dix mille piastres ($10,000) souscrit par le dit Valeton le 2eme jour d'octobre 1846, comme principal, avec les sécurités suivantes, chacune pour les différents montants [illegible] Hypolite Lebon, $1,000—Marc Dodart, $1,000—Charles Lamarque Jr., $1,000—Joseph Lebony, $2,000—Vve M. S. Cucullu, 4,000—Total, 10,000.

2o—Un cautionnement de la somme [illegible] par le dit Valeton comme principal, le 25eme jour de janvier 1849, avec les sécurités et personnes nommées, chacune pour les différents montants [illegible] Marc Dodart pour $1,000—Joseph Lasony pour $2,000—Charles Lamarque Jr. pour $2,000—Vve M. S. Cucullu pour $1,000, et Adam Bush pour $2000—Total, $10,000

3o—Un cautionnement de la somme de dix mille piastres souscrit par le susdit L. L. Valeton, le 10eme jour de janvier 1850, comme principal—ensemble avec les personnes ci-après nommées comme sécurités pour les différentes sommes affixées à leurs noms, savoir: Marc Dolart pour la somme de $2,000—Adam Bush pour la somme de $2,000—Alphonse Barbet pour la somme de $2,000—et Vve M. S. Cucullu pour la somme de $4000—En conséquence, ceci est pour faire savoir à tous et personnes intéressées, d'avoir à se rendre au bureau du Secrétaire d'Etat en la ville de Baton Rouge, dans les [illegible]

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, ce 15eme jour d'aout A. D. 1851, et de l'Indépendance des Etats Unis la soixante seizième.

L. S. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
16sept—3o

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

$ 3 0 DE RECOMPENSE.

ATTENDU que j'ai reçu des informations officielles, qu'un meurtre atroce a été commis dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, dans la nuit du 2 aout [illegible] Thomas Woodridge, sur la personne de Jacob Sieger, et que le dit Woodridge est maintenant en fuite de la justice.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer [illegible] assistance, pour arrêter et traduire devant la justice, l'auteur de ce crime; et j'offre de plus, au nom et en vertu de l'autorité de l'Etat, une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du susdit Woodridge.

Le dit Woodridge est âgé de 18 ou 19 ans, taille d'environ 5 pieds 8 ou 9 pouces, teint roux, yeux bleus clair, marchant droit, les pieds tournés en dedans, et pesant environ 140 livres.

Donné sous ma main, et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 25eme jour d'aout A. D. 1851, et de l'Indépendance des Etats Unis, la soixante seizième.

Par le Gouverneur:
JOSEPH WALKER,

Charles Gayarré,
Secrétaire d'Etat, 26 aout

SALSEPAREILLE
de SAND,
EN QUART DE BOUTEILLES.

POUR la guérison permanente de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang.

Cette Salsepareille est composée des plantes les plus saines du règne végétal et les succès sans pareils qu'elle a obtenus en rendant à la santé ceux qui souffraient de maladies chroniques les plus dangereuses, lui ont valu une réputation universelle, et la recommandent aux affligés en termes qu'eux seuls peuvent comprendre. La médecine a longtemps manqué d'un remède qui put, comme celui-ci, agir sur le foie, l'estomac et les entrailles, avec toute la puissance des préparations minérales, sans produire cependant l'effet délétère de ces derniers sur le système vital. Ce n'est que possédant de grandes vertus curatives, elle ne peut produire aucun effet fatal, ni altérer la constitution la plus délicate. En bonne santé elle ne produit aucun effet, sauf n'est un meilleur appétit; mais lorsque la maladie fait des progrès et qu'elle est sur le point d'enlever sa victime, alors sa mystérieuse influence se sent et se voit; elle engendre une nouvelle vie, et donne au malade la santé, la force et la vigueur.

Affection de la vue.

WINCHESTER, KY., 29 octobre 1849.

A. B. & D. Sands—Messieurs, Je ne vous aurais pas écrit, si je ne croyais pas de mon devoir de faire connaître au public les effets presque miraculeux produits sur moi par votre Salsepareille: mes membres étaient couverts d'ulcères, qui m'empêchaient de marcher pendant tout le printemps et l'été. Dans cette situation je fis usage de votre salsepareille, et après en avoir pris deux bouteilles, je fus entièrement guéri. Je dois aussi vous faire connaître une autre cure extraordinaire. Mon frère était affligé d'une affection scrofuleuse à la tête, tellement mauvaise, que son médecin lui dit qu'il perdrait inévitablement la vue. Trois bouteilles ont opéré une guérison complète, et nous ne pouvons que recommander à ceux qui sont atteints de ces maladies, l'usage de la Salsepareille de Sands.

BENJAMIN F BUCKNER.

SA POPULARITE A L'ETRANGER.

DE L'AMERIQUE DU SUD.

MARACAIBO, VENEZUELA, 12 avril 1849.

Mess. Sands—Messieurs: Je considère comme un devoir du au public de faire connaître le grand bien que j'ai éprouvé en faisant usage de votre incomparable salsepareille. Il y a environ trois ans j'étais attaqué de rhumatismes aux épaules et aux jambes, si violente était la souffrance qu'il m'était impossible de dormir. J'essayai tous les meilleurs remèdes, sans recevoir le moindre soulagement, jusqu'à ce que par les conseils d'un ami, j'employai votre salsepareille, et après en avoir pris quatre bouteilles dans l'espace de quinze jours, je me trouvais parfaitement rétabli. Je n'hésite pas à dire que votre salsepareille est la meilleure médecine que j'ai jamais prise, et peux confidentiellement la recommander au public et à mes amis.

Votre dévoué serviteur.
J. M. JESURUN.

Préparé et vendu en gros et en détail par A. B. & D. Sands, drogistes et chimistes, 100, Fulton street, encoignure William, New York. Vendu aussi par tous les drogistes des Etats Unis, et du Canada. Prix $1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

F J Duconge, J H Wright & Co. et L J Dufilho Jr, à la Nlle-Orléans.

J Turner, à Mobile, et A McGrow, à Natchez
21 aout—12, 3 pa

Bois de construction! Bois de construction!

LES soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de bois blanchis, tels que planches, plafonds et voliges; aussi, des bois de construction, de toutes dimensions, qu'ils offrent à vendre aux prix réguliers du marché, soit pour du comptant, soit pour des acceptations de la ville.

Tous les ordres qui leur seront laissés soit à leur bureau tête du Vieux Bassin, encoignure Toulouse, ou chez leurs agents, MM. Legendre et Ferrier, No 11, rue Bienville, seront remplis dans le plus bref délai. 12 mars DE POUILLY & GAGNET

$10 *de Récompense.*

PARTI marron de l'habitation de B Bayhi, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 50 ou 55 ans taille de 5 pieds, parlant français et espagnol; il a les dents de devant cassées, est bon cigarier, et a appartenu à Antonio Arrias. La susdite récompense sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geôles de cette ville.

JUAN Y. DE EGANA,
13aout 37, Bienville

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue [illegible], No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 28 ja

Salsepareille de Bull.

[illegible] la plus pure Salsepareille [illegible] supérieure à [illegible] autre préparation [illegible] Amérique.

[illegible] pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que, la salsepareille prise et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que *l'extrait de Salsepareille de John Bull,* est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agens chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de BULL contient également des extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte *l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*

CETTE MEDICINE EMPLOYEE SELON LA FORMULE: GUERIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES. Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amigdales, Syphilis, Dypepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtes et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie, irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

Lisez encore et vous serez convaincu que LA SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 31 mai 1849

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit: elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull—Monsieur,—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes, enfin je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. I-HAM BRIGGS.

Union Town,—Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

[illegible]

W T PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. 1 dec. 1847.

[illegible]

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. [illegible]

Beauté et Blancheur de la peau.

[illegible]

MEILLEURS TEMOIGNAGES

[illegible]

Louisville, 26 décembre 1848.

Dr. JAS. M. MOORE

[illegible]

JAS. M. MOORE D.

[illegible]

Louisville, 20 mars 1849,

M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine.

[illegible]

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville, Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne. J. WRIGHT & CO.,
151, rue de Chartres

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—En Gros et en détail. 31 juil—1an

INSTITUTION G. BOYER,
118, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré. Le cours d'études est, à la volonté des parents, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise. L'étude de l'anglais tient la première ligne du programme, et se trouve autant que possible, mêlée à toutes les autres études. Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, ni d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, élémens des sciences naturelles, élémens des sciences philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études	$8, 8, 10 par mois.
Demi pension,	15
Pension,	25 payable d'avance et par trimestre
Blanchissage et raccommodage.	4

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 20 aout—1an

INSTITUTION JEFFERSON.
53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont repartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25 par mois.	
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do do de 12 ans,	8	do
do au dessus de 12 ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$3 par mois	
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4	do
La musique,	10	do
La danse,	6	do
L'escrime et les exercices militaires,	—	do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

ATTENDU par les navires suivans venant de Bordeaux—

Navire Armide—3 balles bouchons;

33 barriques bon vin rouge bon ordinaire;

7 demi barriques vin blanc Preignac;

Navire Mary Parker—30 tierçons vin blanc Sauterne;

24 barriques vin rouge bon ordinaire;

40	do	do

34 quarts vieux Armagnac:

Par le navire Layman—60 demi barriques vin rouge vieux, à vendre par PAUL LACROIX,
13aout 13, Toulouse.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

CANDIDATS.

Congrès.

M. JOEL GALLITZIN SEVIER Est le candidat whig-unioniste pour représenter au Congrès le 1er District de la Louisiane se composant de la 1re et de la 3me Municipalité de la Nlle-Orléans, de la paroisse St Bernard et de la paroisse Plaquemine. Il sera soutenu aux élections de novembre par les amis de l'Union, du Compromis et des Améliorations intérieures.

UNIONISTES.

AUDITEUR DES COMPTES:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain.

POUR SHERIF.

JAMES P. FREREt est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MM. les Editeurs de *l'Abeille,*

Veuillez annoncer que JOHN L. LEWIS le shérif actuel, est candidat pour une réélection en novembre prochain.

MANDEVILLE MARIGNY

Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.

Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election le 3 novembre 1851.

E. N. STRINGER.

ALFRED HAYES,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Troisième Justice de Paix.
L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS MOUNEY,

Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.

L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.
L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix.
Première Municipalité.
Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

POUR ASSESSEUR:

FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur. Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,

Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREME, comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre. 8 juil

ARMAND PELLERIN.

Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 ja

LUCIEN DUBUC

Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election, 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer M HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ere Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

S. VIONCA

Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.

ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES,

Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,

Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 6me district représentatif, informe ses amis et les votants de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.

VICTOR DEJOUX

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils offrent à des prix excessivement bas.

[illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—

[illegible] caisses en déchargement du steamship Cherokee, de la barque John Murray et des navires Vicksburg, Forest King et Southerner, à vendre par ISAAC HOBBS & Co.,
Successeurs de E G HOBBS,
14 av 12, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS

En débarquement du navire Franklin, en magasin, un assortiment général de chaussures, bottes, bottines, souliers, brodequins, à vendre aux plus bas prix, par

FROST & CO.,
16 juin 10, rue des Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins en gros—En débarquement et en magasin, un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins, chaussons, socques, &c. Les habitans trouveront [illegible] des brodequins de Russet, [illegible] chapeaux de paille et de laine.

FROST & Co,
11 [illegible] 10, rue des Magasins

CHAPEAUX, Casquettes, &c—[illegible] caisses [illegible] grande variété, castor, feutre, castor mexicain, laine, chapeaux de paille, Leghorne, &c., à vendre par

FROST & Co.,
10, rue des Magasins

SAVON—[illegible] caisses des marques de Boston et Cincinnati, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

VIN DE ROUSSILLON—50 barriques, en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15 rue St-Louis

SARDINES A L'HUILE—[illegible] quarts de boîtes de la marque Guidour, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

GRAISSE—400 barils et 200 barillets graisse, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

CHANDELLES DE L'ETOILE—[illegible] caisses de 4, 5 et 6 à la liv, différentes marques, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—300 caisses sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, 200 do, en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

FRUITS A L'EAU DE VIE—60 caisses prunes et abricots, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15, rue St-Louis

BOUCHONS—4000 pour bouteilles et dame-jeannes, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15 rue St Louis

TABAC A CHIQUER—100 caques contenant des morceaux de 1, 5 et 6 livres, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15 St-Louis

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers en bouteilles et demi bouteilles, de la marque Irroy, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 aout 22, rue St Louis

ABSYNTHE SUISSE ET KIRSCH — 25 caisses absynthe suisse et 10 caisses kirsch de la marque Yersin & Lecoultre, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNETT & CO.,
20 aout 22, rue St-Louis.

SERRURES FRANCAISES—En magasin et à vendre par les soussignés, 24 caisses serrures françaises numéros bien assortis.
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 aout 22, rue St Louis

EAU DE VIE DE COGNAC—15 quarts eau de vie de la marque E R Martin & Co, années 1842, 1844 et 1848, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 aout 22, rue St Louis

VINS ROUGES ET BLANCS EN CAISSES—80 caisses de vins des marques Chateau Lafitte, Haut Sauterne et chateau Equem, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 aout 22 rue St Louis

IODURE DE POTASSIUM—1 caisse renfermant 50 flacons, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
5 aout 36, rue Chartres

VINS rouges et blancs—50 barriques vin rouge, de Bordeaux,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 caisses et 10 barils vin vieux, do,
50 caisses vin blanc, de Bordeaux, Ht-Sauterne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
12 aout 27, rue St Louis

EAU DE VIE—A Seignette et autres marques de Cognac et Charente, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
5 aout 36, rue de Chartres

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux:

4 caisses de 50½ boites sardines;

2 do	de 50¼	do	do;
1 do	de 50½	do	truffes pures;
1 do	de 50	do	champignons au naturel;
1 do	de 50½	do	petit pois do

A vendre par
27aout NABAU DU TREIL.

Cuisines patentées de Berbes.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout ou l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui en placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée et leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie de combustible.

S MASPEREAU & Co,
Tenet— Rue Condé, No 22

N. BRADNER SMITH,
Merchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. 8avril—1an

COMPANIA DE LA EMPRESA DE TEHUANTEPEC EN NUEVA ORLEANS.

Puesto que el gobierno de Méjico, por el conducto de su señor Vice-Cónsul en esta ciudad, há mandado publicar aqui, el decreto del Congreso General, fecha 22 de mayo 1851, declarando nulo e insubsistente otro decreto de 5 de noviembre 1846, con perjuicio de los intereses de la concesion y privilegios acordados anteriormente a Don José de Garay, y luego transferidos á esta compañia, á quien, pertenecen en la actualidad.

El infrascripto, en nombre de la compañia y segun sus instrucciones, se halla en el caso de declarar, que la compañia no reconoce el derecho que se arriga el Gobierno Megicano, para privarla ó despojarla sin razon ó causa leal, juzgada legalmente, de los bienes, derechos, y prerogativas que le pertenecen. La compañia protesta contra el proceder del Congreso General, considerando que es fuera de orden y fun[da]do sobre pretextos falsos y alegaciones inválidas. La compañia se reserva todos sus derechos y por firma y ratifica la protesta que en el acto y lugar estendieron en la ciudad de Tehuantepec, el 11 de junio 1851, sus representantes el mayor Barnard, del ejercito de los Estados Unidos, ingeniero en jefe de la compañia, y su socio el ingeniero Don Guillermo H. Sidell. Segun expresa dicha protesta, la compañia reclamará del Gobierno Megicano indemnizacion por todos los daños y perjuicios que se le sigan, por causa de dicho decreto ilegal é injusto, de fecha 22 de mayo 1851.

La compañia ademas declara para noticia á aquellos á quienes interesa, que se propone llevar adelante sus planes, y que obrará libremente en sus derechos cuando y segun convenga, observando el debido buen orden y reg laridad, pero con eficacia y entereza, llevando á cabo la egecucion de la via de comunicacion interoceanica, segun convenio y trato á que ella es parte, fiándose en la justicia que la acompaña, la cual cuenta será atendida por sus conciudadanos y gobierno.

Por orden de la Direccion,
BERNARDO FALLON,
Secretario.

Nueva Orleans, 2 de setiembre 1851.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSIDERANT que le Gouvernement du Mexique a fait publier par l'organe du Vice Consul résidant en cette ville, un Décret du Congrès Général, rendu à Mexico, le 22 du mois de mai de cette présente année, par lequel il déclare nul et non avenu un décret du 5 novembre 1846, antérieur à ce dernier et ayant toutes les conditions requises par la loi mexicaine pour être valable;

Considérant que ce décret postérieur tend ainsi à porter dommage à la concession et aux privilèges qui s'y rattachent, accordés au, avant en bonne et due forme à Don José de Garay, *concession et privilèges* acquis par cette compagnie à laquelle ils appartiennent entièrement;

Le soussigné au nom de la compagnie et conformément aux ordres qu'il a reçus, se voit obligé de déclarer, que la Compagnie ne reconnaît pas au Gouvernement Mexicain la faculté de la dépouiller arbitrairement et sans aucun motif même plausible, de ses biens, droits, prérogatives qui sont sa propriété légitime et incontestable.

Qu'en conséquence, elle proteste de toute sa force contre l'acte du 22 mai, dernier du Congrès Général comme illusoire, contraire à l'équité et comme une violation patente de la foi des traités;

Qu'en outre, la Compagnie se réserve tous ses droits, approuve et ratifie le protêt fait en la ville de Tehuantepec, le 11 juin de cette année par ses représentants, le major J. G. Barnard de l'armée des Etats-Unis, et son associé l'ingénieur William H. Sidell, et concurremment avec lequel protêt, elle déclare formellement qu'elle tend le Gouvernement Mexicain responsable des pertes, dommages, préjudices qu'elle a soufferts ou qu'elle pourra souffrir de l'exécution de cet illégal et inique décret du 22 mai 1851.

Avis est également donné à tous ceux que cela peut concerner que la Compagnie agira avec une entière liberté dans l'étendue de ses droits, qu'elle poursuivra avec énergie ses travaux, résolus qu'elle est à employer tous les moyens qui lui sont pas contraires aux traités existants, pour assurer l'exécution de la voie inter-océanique par l'isthme de Tehuantepec, se reposant avec confiance sur la bonté de sa cause qu'elle soumet à l'examen des citoyens et du gouvernement des Etats Unis, persuadée que justice lui sera à bon droit.

Par ordre de la Direction
3 sep—10 B. FALLON, Secrétaire

Collège de la Louisiane.
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

DIRECTEUR: LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire, et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collège de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la Géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc, etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collège de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs [illegible] seront attachés au collège. [illegible]

[illegible]

Première classe, par mois		$12
Deuxième classe, par mois		10
Troisième classe, par mois		8
Quatrième classe, par mois		6

Les arts d'agrément, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et au gré des parents.

PETIT COLLEGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents le Directeur admettra des enfants au-dessous de douze ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collège et qui seront placés dans l'établissement de huit heures du matin jusqu'à cinq heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfants sera seulement de cinq piastres.

DEMI-PENSIONNAIRES

Afin de faciliter le bon ordre et la discipline du collège, les élèves seront, au grand, soit au petit collège, qu'y seront admis [illegible]

Les classes pour les élèves du grand collège commenceront à huit heures et demie, et se termineront à cinq heures et demie du soir.

La rentrée des classes pour l'année scolaire 1851-1852, aura lieu le 1er octobre prochain.

Pour de plus grands renseignemens, s'adresser tous les jours, les dimanches exceptés, au Directeur du collège, de neuf heures du matin à onze, et de quatre heures après midi à six heures, rue Dauphine, au siège de l'établissement, que le public est invité à visiter et où l'on trouvera des prospectus. 10sep

ORLEANS HIGH SCHOOL
RUE DE L'ESPLANADE No 57,
ERASTUS EVERETT A. M. Principal et Propriétaire.

CETTE institution pour l'éducation des jeunes gens, ouverte en avril 1843 par M. Everett et plusieurs autres professeurs, a en peu de temps, pris place au nombre des meilleurs collèges du Sud.

Les différentes branches d'éducation sont enseignées par M. Everett et un personnel de professeurs recommandables par leurs bonnes mœurs, leurs profondes connaissances et une longue expérience de l'enseignement.

Le cours d'étude comprend la grammaire et la littérature des langues Grecque, Latine, Anglaise, Française et Espagnole, l'Histoire, la Géographie, la Rhétorique, la Versification, la Logique, l'Economie Politique, la Philosophie, la Tenue des Livres, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Physique et la Chimie.

Les langues modernes (particulièrement l'Anglais et le Français) et les hautes mathématiques étant enseignées avec un soin tout spécial dans cette institution, les élèves qui se destinent au commerce y acquièrent ainsi des connaissances précieuses.

Les classes anglaises sont professées par M. Everett seulement; ils appliquera, comme par le passé à donner à ses élèves une connaissance parfaite de la langue du pays. Les hautes classes suivront, avec la rhétorique, un cours de littérature anglaise et française.

On trouvera des prospectus à la librairie de M. Lelièvre, rue Royale chez M. Steel, 69 rue du Camp, chez M. White, rue du Canal, 51, et au Lycée, 57, rue de l'Esplanade.

N. B. La session de 1851 et 1852, commencera mercredi 1 octobre. 10 sept

ON demande à acheter un bon cuisinier ou cuisinière. S'adresser au No 83, rue Bourbon.
10 sept—10f

WHISKEY—150 Carl Oliver Extra, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—300 caisses de l'Etoile, de Verdin, Smith & Co, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

BŒUF—Mess et Prime en barils, en quart et moitié, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

HUILE D'ELEPHANT—100 colis, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOOHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—10 tierces, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

FROMAGES—150 boîtes de l'Ouest et 125 Dairy Anglais, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

CORDES—150 colis, en magasin est à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
10 sept 15, rue Tchoupitoulas

CHANGE SUR LA HAVANE—A vue et courte vue, en sommes convenables, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
10 sep 3, Front street

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, Principe, toujours en main, et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
10sept 3, rue Front

CAFE HAVANE—Prime vert, de la Havane, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
10 sep 3, Front Levee

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, supérieur, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
10 sep 3, Front Levee

INDIGO—Guatemala supérieur, en magasin, et à vendre par LABORDE & XIQUES,
10 sep 3, Front Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de cigares de la Havane; constamment en main.

Sucre de la Havane blanc, brun, jaune et blanc;
Cigares Principes, en tout véritable;
Cacao, Guayaquil, supérieur, à vendre par
J M CABALLERO,
36, Vieille Levée
10 sep entre Douane et Bienville

J. MAGNE, avocat,

A transporté son bureau No 14, *Passage de la Bourse,* entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER,
avocat et notaire public,
Et Commissionnaire pour l'Etat du Mississippi.
No 14, *Exchange Place,* vis à vis la poste

W. S. KOONTZ, avocat.
No 14, *Exchange Place.*

EN débarquement du navire Hanna, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

40	barriques vin rouge St Estèphe Médoc;		
20	do	do	Montferrand;
4	do	do	Chateau Latour;

18 barils vinaigre de vin blanc.

A vendre par NUMA LACOSTE,
11sept 147, rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

SANS RESERVE.

Terrains de choix sur le Rail Road Pontchartrain, convenable pour Jardin potager et pour Vacherie.

PAR J. A. BEARD & MAY.

IL sera vendu, à l'encan, le samedi 27 septembre, à midi, dans la salle d'encan du White Hall, dans la rue St-Louis, les propriétés suivantes.

Dix certains lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Pilopidas et Livingston, et qui touche de ce côté du Rail Road aux propriétés améliorées de la Compagnie; ils sont parfaitement situés pour vacheries ou jardins potager et étant les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Aussi—Six lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français Léonidas et Stephen Girard, sur l'îlet plus bas que les propriétés améliorées de la Compagnie du Rail Road; le tout terre haute, et désignés par les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Toutes ces propriétés sont situées sur le Rail Road et seront vendues aux plus offrant en chérisseur.

Conditions—Pour les propriétés premièrement décrites, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $137 50 cents chacun, datés du 29 novembre 1850, et payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 5 pour cent d'intérêt. Pour les propriétés décrites en second lieu, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $85 50 cents datés du 23 novembre 1850 et payables à 1, 2 et 3 ans, portant intérêt à raison de 5 pour cent. La balance, la moitié comptant et l'autre moitié à 6 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant T O'Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

COGNAC—14½ et 18¼ Jean Louis supérieur old cognac 1811,

19¼ 13¾ Maglory 1834,
9¼ 1¼ A de Mondon, 1840,
6¼ 30¼ Alex, de Lonlezun, 1840,
5¼ 10¼ John Durand & Co. La Rochelle
1¼ 1¼ J J Durand 1844,
7¼ 10¼ J J Durand 1845,
8¼ 10¼ J J Durand 1846,
5¼ 15¼ J J Durand 1847,
9¼ 17¼ J J Durand, 1848,
7¼ 16¼ J J Durand 1849,
16¼ J J Durand, 11¼ A L Bleville,
35¼ 79¼, 50¼ J Ecand,
185¼ Holland gin, Anchor brand,
500 quarts Porto, F Duraud,
15 barriques vin rouge bon ordinaire,
500 caisses vin Haut Talence, 1847,
300 do do St Emilion 1844,
270 do do do 1846,
160 do do St Julien,
325 do do vin blanc Haut Sauterne 1846,
150 paniers champagne "Bacchus" en grandes bouteilles,
80 paniers dito dito, petites bouteilles
70 dito dito "Iron Mark, en grandes bout
45 dito dito dito en petites bouteilles
300 ¼ boites sardines de Deffes & Co., et Camus
40 caisses fruits à l'eau de vie assortis, en grands flacons,
15 dito dito en petits flacons,
70 ½ boites champignons de Deffes & Co.

Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback.

J & J TARDOS
18 aout 31, Vieille Levee

Magasin de grande Variété
de marchandises d'importation directe, en liquidation.
P. LEVERRIER,
70, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET CONTI,

OFFRE à vendre à très bas prix [illegible] assortiment de chapeaux [illegible] pour hommes, cadets et enfants, [illegible] diverses couleurs pour hommes [illegible] bel assortiment de [illegible] riche, bonnets dorées, blanches [illegible] soie, soie pure, une grande quantité [illegible] liste à raies garantis pour [illegible] hosiera, agrafes boites [illegible] livres françaises à filtrer le café, teur et carafe, boites [illegible] mille, articles de [illegible] et articles de parfums, &c., &c.

ADR. Z CAVELIER G. F. MAXENT

Cavelier & Maxent
Rue Royale No 109,

INFORMENT le [illegible] maison A & Z [illegible] agents [illegible] barriques [illegible]

EN débarquement [illegible] à vendre:

[illegible] La Mission 1847
[illegible] 1844
[illegible] 1846
[illegible] Haut Talence, 1841

A vendre par CAVELIER & MAXENT,
[illegible] 109, rue Royale

B. TATOUT & CO.,
161, *rue de Chartres, encoignure Toulouse,*

OFFRENT aux marchands de la ville et de la campagne, un bel assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, qu'ils vendront à des prix modérés, savoir

Bas blancs anglais, noirs et gris mêlés;
Bas bleus et couleurs assortis pour négres;
Chaussons écrus, gris mêlés et chemises de peau
Bretelles pour homme et enfant, de toute description.
Gants soie couleurs, noirs et fil d'Ecosse;
Lacets, agrafes et galons assortis,
Fil pavanie noir, bleu, écru et blanc à coudre;
Boucles à pantalon et épingles à cheveux,
Boutons de nacre et agathe;
Peignes à nœud et demi-tête buffle et façon,
Dés à coudre et anneaux à rideaux;
Coupelets et médailles or et argent,
Aiguilles Warren et épingles de tous les Nos,
Papier à écolier, à lettre et cartes à jouer;
Parfumerie assorties, telles que savon, huile et cosmétique;
Eventails fins, brosses à cheveux, à barbe et à dents,
Couteaux de poche, de table et canaux assortis;
Cuillères fer-battu et en métal, aussi à café,
40 caisses eventails assortis, et un infinité d'autres articles, &c, &c. 21av

Zinc—Cuivre—Ferblanc,

L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre et ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de [illegible] baignoires de toute sorte, [illegible] pour cabinets et chambres garanties contre [illegible] installation de bains, lavoirs etc.

Travaux de bâtimens en zinc, corniches, ventilateurs, bassins, dalles, tuyaux,

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 14 oct—a

HOTEL DU CHENE VERT A MILONI.
TENU PAR Mme PRADAT.

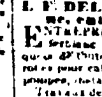

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, [illegible] et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

[illegible]

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal à 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, ainsi que les appartements pour les personnes qui ne voudraient pas assister au bal.

Elle a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel du Chêne Vert égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 19 mai—4 m

Maison française,
104, RUE DU CANAL,
Encoignure Bourbon.

UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné; il informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur confiance préférence et le public en général, qu'il désire écouler aux conditions les plus douces, tout ce qui compose son nouvel assortiment [illegible]

[illegible]

L. D FANIS.

CIGARES DE LA HAVANE [illegible]

J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levee,
entre Douane et Bienville

12 [illegible] de pipes vieux Cognac;
[illegible] barriques de vin Montferrand, en débarquement du navire Armida, de Bordeaux, à vendre par
V & E MAIGNAN,
24 aout 85 et 87 rue St-Louis

45 BARILS vinaigre;
100 caisses cerises à l'eau de vie;
40 caisses abricots do;
47 do prunes et abricots do;
100 paniers anisette superfine, en débarquement du navire Mary Parker, à vendre par
V & E MAIGNAN,
26 aout 85 et 87 rue St-Louis

JAMBONS—40 barriques plats-côtes, prime, de Cincinnati; 60 boucauts cuisses passées au sucre, de Duffield & Stagg, à vendre par
CONVERSE & Co.
4sept 97, rue Tchoupitoulas

WHISKEY RECTIFIE—En barils et demi barils, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

FARINE—Extra et superfine, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, Tchoupitoulas.

SIROP DE LIMON—100 caisses de Underwood, en débarquement du navire Bennington, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

CASSE, &c—275 surons de casse, 30 sacs poivre de Cayenne, muscade fraiche et macé, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

PLOMB DE CHASSE—1500 sacs chevrotines et gros plomb, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

FARINE DE MAIS — Fraîchement moulue, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, Tchoupitoulas

Ι Σ Φ

GOUTTES Grecques de NOUMER.

REMEDE certain contre la Migraine, la fièvre intermittente, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre pas la plus légère parcelle de mercure, quinine ou morphine. Elles sont un puissant antidote [illegible] quérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent ces douleurs aiguës que l'on attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont excellentes comme vermifuge.

Elles sont préparées par le Dr J H Faucher No 146, rue Fulton, à New-York.—En vente, à la Nouvelle Orléans, No 297, rue du Canal, chez E. [illegible] Dennis, agents pour la Louisiane, et les Etats d'Alabama, Mississipi Arkansas, Texas, et Floride.

11 fev—1an

6 Caisses toile double, à vendre par
H DE GOBE & RIFFLARD,
20 avril 21, rue des Magasins

VENTES DE CE JOUR.

PAR R. B. SYKES & Co.

Chapeaux! Chapeaux!

AUJOURD'HUI 13 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 31, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne.

5 caisses de chapeaux endommagés à bord du navire Columbiana, en venant de New York à ce port.

Conditions—Comptant. 13sept

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 13 septembre 1851, à midi au White Hall, rue St Louis,

La griffonne JEANNE, âgée d'environ 31 ans parlant le français et l'anglais, assez bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique, garantie sous tous les rapports, vendue par besoin d'argent.

Conditions—$300 payables le 5 janvier 1851, et la balance comptant. 11sept

PAR VINCENT & CO.

AUJOURD'HUI samedi, 13 septembre, à 10 heures, à notre magasin d'encan No 43, rue Bienville, il sera vendu 133 lots et colis de marchandises sèches, telles que—20 balles 4/4 coton à drap; 3 do cotonnades françaises, 15 caisses coton blanc, 1 do mousseline suisse, mousseline laine, dentelle rouge, jaune et blanche, indiennes, guinghams, bas, mouchoirs en batiste, draps, cassimir, satinette, parapluies, rubans, gros de Rhin, toile d'Irlande, bas de soie, mérinos, denims etc. 13-ept

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 13 septembre 1851, à midi, au White Hall, rue St Louis,

Le nègre ISAAC, âgé d'environ 30 ans, cocher, assez bon maçon, s'entendant très bien au soin d'un jardin, garanti sous tous les rapports et vendu pour cause de départ.

Conditions—Comptant. 11sept

Graisse—Graisse.

PAR J. L. CARMAN & Co.

IL sera vendu samedi, le 13 courant, à 10 A. M. à l'encan, sans réserve, au No 63, rue Commune, entre Lafayette et Girod,

Pour le compte de ceux que cela concerne

53 barils et tierçons de graisse.

Conditions—Comptant. 12sept

Chapeaux, Bottes, Souliers et Sellerie.

PAR J. L. TAYLOR & CO.

LA première vente de ces articles, aura lieu samedi 13 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, encoignure Chartres et Douane consistant en:

40 caisses chapeaux.
50 caisses bottes et souliers.
15 caisses sellerie, 20 caisses pendules.
100 rames papier sablé, 100 douz. brosses à soulier.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 12 sept—2

Succession de Charles F. Morel.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SAMEDI 13 septembre 1851, à midi, en vertu d'un ordre de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 8 aout 1851, il sera vendu, au White Hall, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession du dit C. F. Morel.

Un terrain au faubourg Guéno, désigné par le No [illegible] îlet 19, sur un plan fait par Burgi, déposé en [illegible] Bezhers, mesurant 33 pieds 1 pouce [illegible] Dryade, entre Lapeyrouse et Gonzales, [illegible] pouces 3/8 de profondeur, avec les [illegible]

[illegible] comptant, le reste à 6 et 12 [illegible] et hypothèque.

A Dorioucourt, notaire

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Linge fait [illegible] Chaussures [illegible]

[illegible]

Aussi:

Quatre caisses chemises blanches devants en toile, une facture de chaussures. 13 sept

Meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 13 septembre 1851, à 3 heures de l'après-midi, à l'encoignure Tremé et Dumaine,

Un lot de meubles meublant, consistant en chaises, tables, bois de lits, toilettes, armoires, glaces, lampes, &c. &c.

Conditions—Comptant. 12sept

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE.

Pour cause de liquidation et pour clore diverses consignations d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Sardines à l'huile, Conserves, liqueurs &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI 18 septembre 1851, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, sans réserve, aux magasins de MM Lorédhe & Co, importateurs, encoignure Royale et Douane.

Un grand assortiment de Vins, Conserves &c. savoir:

Vins de Bordeaux, en barriques et en caisses Madère, Vins d'Espagne, Sherry, Champagne des meilleures marques, Vins de Bourgogne et du Rhin, de Frontignan et d'Arcanie, Absynthe, 70 futaille, eau-de-vie de différentes marques, liqueurs assorties, genièvre de Hollande, whiskey Monongahela, vieux Bourbon, et Irish, guignolet d'Angers &c, huile d'olive, sardines à l'huile, conserves, truffes, fruits à l'eau-de-vie, London porter, Scotch ale, savon, allumettes assorties &c, et un grand assortiment d'articles de fantaisie.

Toutes ces marchandises sont de qualité supérieure et appartiennent aux maisons de la maison Lorédhe & Co, connue depuis 20 ans comme n'importer que les meilleures qualités de vins.

N. B. — Les conditions de la vente seront libérales.

On pourra se procurer des catalogues deux jours avant la vente. [illegible]

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu de la manière suivante:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à	6 heures	A. M.
Dernière do à	10	P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à	6 1/2 heures	A. M.
Dernière do à	11	P. M.

Departs du bas de la ville

De la Poste à [illegible] Municipalité

Première voiture à	6 heures	A. M.
Dernière do à	7	P. M.

De la rue du Canal

Première voiture, à	6 1/2 heures	A. M.
Dernière do à	7 1/2	P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 52, rue des Magasins
2e mars—1an

TABAC en feuilles du Mexique, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
16 aout 9, rue Bienville

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
16 aout 9, rue Bienville

FER en barres et acier—Très convenable pour les marchés du Mexique, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
16 aout 9, rue Bienville

SARDINES à l'huile—1000 boites entières et 1000 quarts de boites de la marque Guidour, à vendre par les agents.
BRUGUIERE BROTHERS,
16 aout 9, rue Bienville

ABSINTHE & KIRSCH de la marque Cuin & Co, de Pontarlier, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
16 aout 9, rue Bienville

VINS—En déchargement du brick Lavinia, de Bordeaux

90 barriques vin rouge chateau Bellevue,

24 demi barriques vin blanc, Sauterne, à vendre par V & E MAIGNAN,
16juil 85 et 87 rue St Louis

VINS—40 barriques vin Bergasse,
100 paniers huile vierge,
50 barriques vin rouge pour familles,
25 barils vin blanc bon cru;
[illegible] Cognac vrai calment,
[illegible] Porto wine;
[illegible] vin rouge vrai Chateau Léoville 1845
[illegible] ordinaire;
[illegible]

I. MAJESTE,
61, Vieille Levée

C. GODIN,
[illegible] Papetier,

[illegible]

Pompe aspirante et refoulante.

CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mise par la force d'un enfant, aspirer l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 60 pieds.

Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.

A vendre par S. MASPEREAU & Co.,
No 25, rue Condé,
10sept Agents pour les manufacturiers

POMMES SECHES—25 barils, en magasin et à vendre par E J HART & CO,
8sept 79, Tchoupitoulas

CANNEBERGES—25 barils, à vendre par
E J HART & Co,
9 sep 79 rue Tchoupitoulas

HUILE DE LIN ET DE PALMACHRISTI, à vendre par E J HART & Co,
9 sept 79 rue Tchoupitoulas

TABAC en feuille,—dernièrement reçu de la Havane, véritable Vuelta de Abajo de qualité supérieure, pour capes et tripes, à vendre par
Fco PUIG Y PUIG,
5 aout 28, Commune

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des marques les plus renommées, toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
5 aout 28, Commune

COGNAC—5 demi et 5 quarts de pipes Abbel & Co; 12 do et 25 do et 15 octaves de Bonnin fils à vendre par J Y DE EGANA,
16aout 47, rue Bienville

CHAMPAGNE—300 paniers marques assorties, à vendre par J Y DE EGANA
16aout 47, rue Bienville

VIN ROUGE—150 caisses Chateau Margaux Latour, Lafitte, Léoville et St Julien Médoc à vendre à des conditions libérales par
J Y DE EGANA,
16aout 47, Bienville

DAGUERREOTYPE SALOONS

No 25, rue du Camp, Bâtisse Stoff,

SONT actuellement ouverts pour la réception des visiteurs, qui sont respectueusement invités à venir examiner la grande collection de portraits.

Ces salons ont été magnifiquement meublés, et rien n'a été épargné pour satisfaire les habitués.

Par l'excellente combinaison de la lumière, venant de l'immense lucarne, et par le nouveau procédé chimique qu'il emploie pour préparer les plaques, les portraits sont tirés dans un court espace de temps (seulement quelques secondes) et avec une ressemblance parfaite.

Il fournit aux prix des manufactures, des médaillons émaillés et gravés, de l'or le plus fin et d'un joli goût, propres à y enchâsser des miniatures.

Les artistes peuvent se procurer chez lui, tous les articles en usage pour le daguerréotype, aux prix de New York. E. JACOBS.
19 jan—6m 25, rue Camp, Nlle Orléans

FRUIT SEC—40 barils pommes et pêches, sèches, à vendre par CONVERSE &

LIGNE DE STEAMERS ENTRE LA Nlle-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine UNION, 1,200 tonneaux, capitaine Budd, et WINFIELD SCOTT, capitaine Kenney Goodard, partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après-midi de New-York, et à neuf heures du matin de la Nlle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les propriétaires de ces steamers ont décidé que les départs auraient lieu comme suit pendant la balance de l'année. Partant de New York tous les onze jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York			De la Nouvelle Orléans		
Union,	septembre	6	W Scott,	septembre	6
W Scott,	septembre	17	Union,	septembre	18
Union,	septembre	29	W Scott,	septembre	30
W Scott,	octobre	10	Union,	octobre	11
Union,	octobre	22	W Scott,	octobre	23
W Scott,	novembre	3	Union,	novembre	4
Union,	novembre	14	W Scott,	novembre	15
W Scott,	novembre	25	Union,	novembre	26
Union,	décembre	7	W Scott,	décembre	8
W Scott,	décembre	18	Union,	décembre	19
Union,	décembre	30	W Scott,	décembre	31

Partant de la Nouvelle-Orléans, à neuf heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à 1 cent le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le confort, et sont sous tous les rapports des steamers de 1re classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit

Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co 48 South St,

Pour le steamer Winfield Scott, à
DAVIS BROOKS & Co,
66, Broad St

A la Nlle-Orléans, à
BABCOCK & FENNELL,
13aout 90, Commune

Pour New-York — Le magnifique steamer à double machine UNION, de 1800 tonneaux, capitaine Th. S. Budd, partira de son wharf à Lafayette lundi 15 septembre, à neuf heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
BABCOCK & FENNELL,
13 sept 90, rue de la Commune

POUR LA BALIZE—Pour la Balize et les ports intermédiaires, le steamboat J P DOSWELL, capitaine J. Sepo Cathbert, ayant été tout dernièrement réparé reprendra ses voyages réguliers, samedi le 20 courant, à 10 heures. Le Doswell a été acheté [illegible] expressément au commerce de la Basse Côte et de la Nlle-Orléans, ce qui doit être une garantie suffisante pour les habitants, expéditeurs, passagers et autres, qu'il continuera ses voyages toute la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis, ou à
PETERS & MILLARD,
12sept rue Bienville et Vieille Levée

Pour New-York — Ligne Stanton—Le premier paquebot régulier ST-CHARLES, Christens Holland, capitaine, partira promptement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, poteau No 4, 2e municipalité ou à
J W STANTON & CO.
Encoignure des rues Magazine et Lafayette
12sept

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et fin voilier, BEATRICE [illegible], est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour le fret s'adresser à B V BAXTER,
79, Commune

La Béatrice a de magnifiques emménagements. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord au poteau No 1, 2e municipalité. 29av

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne attendu de Marseille: — 200 quarts vin Frontignan doux à la couronne de McRae.

P. LONGER,
5 sept 47 Vieille Levée

P LONGER, 47, Vieille-Levée, offre à vendre — [illegible] quarts vin Porto sec à la couronne de Barandé, [illegible] de vin Porto doux de P Grousset, [illegible] Madère do,
10 barriques vin ordinaire Bordeaux,
100 cai. ss de vin fin du Médoc,
20 barils de vieux whiskey,
10 vases en bronze de Médicis.

TABAC EN FEUILLES—150 balles Tabac en feuilles de Cuba, et 75 balles de la Vuelta de Abajo, comprenant les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

AMIDON ET ROSADUKA de la Havane—Récemment reçus et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

CONFITURES—Un grand assortiment en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Cinquante-cinq mille cigares, des meilleures marques, consistant en Imperiales, Regalias, [illegible] Figaro, Canones, Principales, Condradas, [illegible] Galanes et Milaras, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

CIGARETTES—Un [illegible], en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

VANILLE—3 caisses, récemment reçues et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
6 sept 34, Vieille Levée

BOTTES, souliers et Chapeaux—[illegible] en déchargement du steam-ship Winfield Scott, des navires Tremontania, Hamilton, Bostonia, Agnes &c, à vendre par ISAAC HOBBS &
4 sept successeurs de E G HOBBS, 121

SUCRE raffiné—50 barils sucre concassé, 20 caisses sucre en pain, à vendre par
BERNARD TURPIN
8 sept—6 No 20, Vieille Levée

CACAO—119 sacs cacao de Maracaïbo, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 sept—6 No 20, Vieille Levée

PAPIER—15 caisses papier à lettres et à écolier, à vendre par BERNARD TURPIN
8 sept—6 No 20, Vieille Levée

GOMME arabique—6 caisses gomme arabique, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 sept—6 No 20, Vieille Levée

JALAP—10 balles jalap, à vendre par
BERNARD TURPIN
8 sept—6 No 20, Vieille Levée

SALSEPAREILLE—10 balles salsepareille à vendre par BERNARD TURPIN,
8 sept—6 Vieille Levée

VINS ROUGE EN CAISSES—60 caisses vin rouge des marques suivantes chateau Lafitte Margaux, Latour, Mouton, Léoville, Beychevelle, St-Julien, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
8sep 17 et 19 rue St-Louis

TRUFFES—9 caisses de 24 demi boites truffes chaque, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co
8 sept 17 et 19 rue St-Louis

VIN DE BOURGOGNE EN BARRIQUES—[illegible] barriques vin de Bourgogne de première qualité, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co
8 sep 17 et 19 rue St-Louis

CHAMPAGNE—175 paniers champagne des marques Ange, Bleu, Ruinart et Double Cœur, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co
8 sept 17 et 19 rue St Louis

VIN BLANC—30 caisses Chateau Yquem à Barsac en demi bouteilles;
15 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co
8 sept 17 et 19, rue St Louis

VIN ROUGE EN BARRIQUES—[illegible] barriques vin rouge des marques suivantes, Latour, Peyrelabade, Degrie, Margaux et Haut Brion, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co
8 sept 17 et 19, rue St Louis

COGNAC PELLEVOISIN—25 2/4, 15 4/4 1/4, 100 ème pipes ème preuve pale et foncé, 10 4/4, 15 4/4 pipes ème preuve pale de 1835, 10 2/4, 20 4/4, 60 8/8 pipes 2me preuve pale de 1825, d'importation directe de La Rochelle et sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.
7 aout—1m 96, rue de la Douane

GENIEVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle Impérial, sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.
7 aout—1m 96, rue de la Douane

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, à sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No 122, entre Conti [illegible]

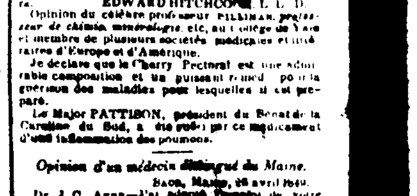

CHERRY PECTORAL
De AYER.

POUR LA GUERISON DES TOUX, RHUMES, ENROUEMENTS, BRONCHITES, COQUELUCHES, CROUPS, ASTHME et CONSOMPTION.

Parmi les nombreuses découvertes que la science a faites, dans le siècle où nous sommes, pour la prolongation de la vie humaine et le soulagement des maux qu'il assaillent, il faut placer au premier rang le précieux Pectoral de Ayer. Les merveilleux résultats obtenus par cette composition ont établi d'une manière incontestable ses vertus curatives. Nulle médecine ne peut être comparée à ce médicament pour la guérison des différentes maladies pulmonaires, maladies qui frappaient jadis si impitoyablement notre société. Aujourd'hui le remède à cette maladie a été trouvé, et le danger des affections pulmonaires a disparu. La place nous manque pour la publication des nombreux témoignages de guérisons opérées par le Pectoral de Ayer, nous nous contenterons de donner sur ce médicament l'opinion de quelques hommes, haut placés dans la science.

Opinion du président de Amherst College, le célèbre professeur Hitchcock.

M. James C. Ayer—J'ai employé à mon usage particulier votre *Cherry Pectoral* pour une affection de bronchites, et je dois déclarer que c'est une admirable composition pour toutes les maladies du larynx et de bronchites. Si mon opinion sur l'efficacité de votre remède peut vous être de quelque utilité, vous pouvez en faire l'usage qu'il vous plaira. EDWARD HITCHCOCK, L. L. D.

Opinion du célèbre professeur SILLIMAN, professeur de chimie, minéralogie, etc, au Collège de Yale et membre de plusieurs sociétés médicales et littéraires d'Europe et d'Amérique.

Je déclare que le Cherry Pectoral est une admirable composition et un puissant remède pour la guérison des maladies pour lesquelles il est préparé.

Le Major PATTISON, président du Sénat de la Caroline du Sud, a été guéri par ce médicament d'une inflammation des poumons.

Opinion d'un médecin distingué du Maine.

SACO, Maine, 26 avril 1849.

Dr. J. C. AYER—J'ai adopté l'emploi de votre pectoral dans ma pratique et je le préfère à tout autre remède pour les maladies pulmonaires. Après un grand nombre d'épreuves je suis convaincu qu'il guérira radicalement les affections des poumons. Je le recommande invariablement pour toutes les maladies de poitrine et le considère supérieur à tout autre remède.

[illegible] CUSHMAN, M. D.

A vendre par J. C. Ayer, Chimiste à Lowell, Mass., et [illegible]

No 121, rue de Chartres, N. Orléans
10 juin—3m

A LA LOYAUTE.
BUREAU DE PLACEMENT,
RUE MADISON, No
Tenu par M. DELALONDRE.

UNE bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et à des prix très modérés.

On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et maisons, propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre.
22janv—1a

ABSINTHE suisse, véritable—100 paniers absinthe, des marques Yersin et Lecoultre [illegible] Pernod, Berthoud fils, C F Berger, en magasin et à vendre par J N CURIEN,
11 aout 31, Dumaine